

LANZI GROUP

Politique de durabilité et de conformité

Ce document a été approuvé par le Conseil d'administration de Lanzi Srl. Le président du Conseil d'administration, Luigi Lanzi, est responsable de sa mise en œuvre et soutenu par la fonction Conformité. Afin de garantir que la Politique relative à l'environnement soit facilement accessible et disponible aux partenaires de l'entreprise, elle est publiée sur le site www.lanzigroup.com (section Gouvernance).

LANZI S.r.l, entreprise créée à Turin (Italie) en 1978 et active sur le territoire européen et extra européen, est une société visant à la conception, la production directe, la gestion de la production chez des tiers et la commercialisation des articles suivants :

- Équipements de Protection Individuelle (EPI), vêtements de travail pour usage industriel et matériel de sécurité ;
- Dispositifs et équipements électromécaniques et électroniques pour la distribution, la collecte et la gestion de matériaux et équipements en général.

Les lignes directrices auxquelles s'inspire LANZI sont exprimées dans le présent Document de Politique d'entreprise.

DURABILITÉ

Dans une période d'importants changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux, LANZI a décidé de s'engager sur la voie du développement entrepreneurial vers un succès durable, en passant par la Déclaration non Financière (DnF), conformément aux dispositions du décret législatif 254/2016, en référence à l'art. 7 (Déclarations volontaires non financières conformes) et dans le respect des indicateurs de durabilité établis par la Global Reporting Initiative (standards GRI), en vue de :

- créer de la valeur partagée et durable dans le temps, avec toutes les parties prenantes identifiées (actionnaires, collaborateurs, fournisseurs, clients, établissements financiers, collectivité...), en accordant une importance primordiale à leurs besoins et attentes dans la formulation de nos politiques et la réalisation de nos objectifs ;
- mesurer les décisions commerciales en analysant et en évaluant tous les impacts (économiques, sociaux, environnementaux et juridiques) qu'elles pourraient exercer, en réalisant des investissements responsables en matière de gestion financière, dans le respect des objectifs poursuivis et des choix de durabilité adoptés ;
- communiquer sur les objectifs, les résultats obtenus, les impacts des décisions et les activités sociales et environnementales mises en place par l'entreprise.

La durabilité devient une dimension transversale des choix stratégiques et opérationnels de LANZI, qui a fait de son modèle de business (**Sustainable Business Model**) un outil pour la création de valeur partagée.

POLITIQUE DE L'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE QUALITÉ

LANZI agit conformément aux lignes directrices de la norme UNI EN ISO 9001:2015 et son Système de Gestion de la Qualité est certifié depuis 1996.

LANZI considère la qualité et l'amélioration continue comme des facteurs fondamentaux de toutes ses activités, et ces éléments la caractérisent et la distinguent au niveau des différents processus d'organisation et de son image auprès de ses Clients.

Pour réaliser cet objectif, LANZI a développé un Système de Gestion Intégré, conçu comme un ensemble d'objectifs, de structures organisationnelles, de systèmes de responsabilité, de processus, de moyens et de ressources pour garantir la mise en œuvre de la présente Politique d'entreprise.

Elle a également mis en place un système de suivi des processus d'entreprise et de leurs indicateurs afin de garantir leur niveau d'efficacité et d'efficience.

La Politique d'entreprise repose sur les lignes de conduite suivantes :

- recherche et développement constants de nouveaux produits/services à offrir au client ;
- respect totale des normes nationales et internationales afin de garantir la conformité des produits aux standards de sécurité et de fiabilité requis ;
- ponctualité des livraisons et flexibilité de l'organisation logistique ;
- suivi continu du niveau de satisfaction des clients ;
- responsabilisation complète de tous les employés concernant les objectifs de qualité de l'entreprise, grâce à des actions de sensibilisation et de formation et à l'application d'un système de récompense lié à l'évaluation des performances ;
- amélioration constante du système d'information, du niveau de communication de l'entreprise et du système de relations internes ;
- sélection et vérification continue des fournisseurs stratégiques de l'entreprise ;
- implication des fournisseurs stratégiques dans le but d'atteindre les objectifs de Qualité et donc de satisfaire le client final.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

LANZI considère la responsabilité sociale comme un facteur déterminant de sa mission, et adhère aux principes et aux exigences de la norme ISO 26000 « Guide de la responsabilité sociale ».

Parmi ses parties prenantes, LANZI reconnaît le rôle de la collectivité, représentée par le contexte territorial dans lequel elle opère, et s'engage à contribuer à la sauvegarde du patrimoine artistique local, en collaborant avec des établissements scolaires et des organismes de formation locaux, en accueillant des stagiaires et en embauchant des jeunes.

RESSOURCES HUMAINES

LANZI opère dans des conditions de marché équitables, dans le respect des droits de la personne humaine, notamment en ce qui concerne les catégories les plus faibles.

Elle promeut le respect de l'intégrité physique et culturelle de la personne conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU, et s'engage à éviter toute discrimination fondée sur l'âge, le sexe, les préférences sexuelles, l'état de santé, la race, la nationalité, les opinions politiques et les croyances religieuses. La Société estime qu'il est fondamental, entre autres :

- de respecter les droits des personnes en protégeant leur intégrité morale et en garantissant l'égalité des chances
- de favoriser une culture d'entreprise et des modes opératoires axés sur le bien-être organisationnel dans les relations de travail internes et externes
- d'assurer la cohérence des conditions salariales avec le contenu du contrat et le niveau de responsabilité organisationnelle de chaque collaborateur
- de favoriser des rythmes de travail cohérents avec les besoins personnels et familiaux des employés
- de sanctionner les comportements qui portent atteinte à la dignité de l'individu en provoquant l'avilissement délibéré, intentionnel et négligeant de celui-ci, notamment en ce qui concerne le harcèlement sexuel, le mobbing et la discrimination.

LANZI reconnaît l'importance particulière de la lutte contre la pédopornographie et, plus généralement, de la protection de l'enfance, en prenant des mesures pour lutter contre le travail des enfants.

En particulier, elle s'interdit d'embaucher des mineurs, à quelque titre ou sous quelque forme contractuelle que ce soit (stages, apprentissage, etc.).

La mission qui consiste à offrir directement à l'utilisateur final industriel des produits et services de haute qualité dans des volumes consistants a permis de mettre au point une chaîne d'approvisionnement productive et logistique flexible, capable de satisfaire en temps voulu les demandes d'un marché en constante évolution. Cela a conduit à la nécessité, tout aussi fondamentale, de garantir à la Clientèle la capacité d'identifier des sources d'approvisionnement plus compétitives dans des zones géographiques à bas coût de la main-d'œuvre ; il a donc fallu sélectionner et contrôler (au moyen d'audits constants) des partenaires productifs dans les pays « Best Cost » capables d'assurer le respect des spécifications du produit, en même temps que des conditions environnementales et sociales durables pour les sites de production.

Les fournisseurs sont tenus de respecter les lois, règlements, us et coutumes en matière de travail en vigueur dans leur pays. Ils sont également tenus de respecter l'interdiction, lors de l'embauche du personnel, de toute discrimination de race, de nationalité, de sexe et de religion, ainsi que l'interdiction, dans l'exercice de leurs activités, d'utiliser de la main-d'œuvre constituée par des enfants ou des détenus non consentants. Les partenaires stratégiques sont, par conséquent, tenus d'agir conformément aux principes décrits ci-dessus.

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ (EHS)

LANZI, consciente de l'impact que ses décisions stratégiques, ses activités et ses produits peuvent avoir en matière d'environnement, de santé et de sécurité (EHS), a intégré, maintenu et amélioré au fil des ans des systèmes certifiés selon les norme UNI EN ISO 14001:2015 (Système de gestion de l'environnement) et UNI EN ISO 45001:2023 (Système de Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail).

ENVIRONNEMENT

Bien que les activités de l'entreprise n'impliquent pas le rejet d'émissions polluantes dans l'atmosphère ou le déversement de substances nocives dans l'eau, Lanzi opère dans le respect et la promotion des principes relatifs à la responsabilité environnementale, au principe de précaution et à la gestion des risques environnementaux. Elle garantit la sauvegarde et la protection de l'environnement, et s'efforce d'améliorer constamment ses performances environnementales en minimisant les risques liés aux activités menées et aux produits/services fournis.

Dans ce but, elle agit en particulier sur les éléments suivants :

- utilisation durable des ressources et poursuite constante d'objectifs de réduction de la consommation d'énergie générée par elle-même et par les systèmes automatisés de gestion des matériaux ;
- prévention de la pollution, y compris en utilisant des moyens de transport constamment entretenus et remplacés de manière cyclique ;
- contrôle et utilisation rationnelle et efficace de la consommation de plastique et de papier de manière à privilégier, dans la mesure du possible, la valorisation et le recyclage plutôt que l'élimination ;
- définition de procédures pour la gestion des éléments liés à l'environnement et le tri sélectif des déchets ;
- promotion de la participation active de ses collaborateurs aux logiques de la Politique environnementale et aux consignes et procédures qui y sont rattachées, par le biais d'initiatives de formation visant à sensibiliser le personnel à leur rôle dans la réduction drastique de l'utilisation des ressources et la minimisation des achats

La nécessité d'assurer la conformité des produits et des services à un large éventail de clients, y compris des entreprises multinationales de grande taille aux exigences complexes, constamment en train d'évoluer dans leur organisation et leur expansion géographique, a conduit la société à adopter un modèle de développement basé sur la vision systémique des processus. Celle-ci étend la conception des produits au contrôle complet de la filière correspondante (du choix des matières premières à la fabrication, de l'utilisation et de la maintenance sur le terrain à l'élimination en fin de vie) via la recherche et l'application de matériaux et de technologies respectueux de l'environnement, avec une attention croissante à l'utilisation de substances inoffensives pour la santé des travailleurs impliqués dans les processus de production et dans l'utilisation des produits finis.

La sélection, la certification et le suivi des Partenaires suppose l'application de contrôles et d'accompagnement destinés à développer la formation des dirigeants et des employés dans le sens de l'éco-conception et de l'éco-fabrication.

Par conséquent, LANZI :

- recherche le respect de l'éco-compatibilité des cycles de production en stimulant le développement de produits ayant un impact minimal sur l'environnement, y compris au niveau des emballages ;
- encourage le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement, en proposant des services qui favorisent les méthodes de collecte et de récupération des matériaux (gants et autres), afin d'en maximiser le potentiel de régénération ou de garantir la conformité absolue de leur traitement en fin de vie. L'automatisation de la distribution joue donc un rôle stratégique dans le contexte de la durabilité, en permettant aux employeurs d'assurer la disponibilité continue des matériaux nécessaires aux travailleurs et, en même temps, par le biais de la surveillance en temps réel, de l'élimination des déchets résultant du prélèvement de matériaux non alloués ou en excédant par rapport à ce qui est nécessaire
- favorise l'achat de matières premières et de matériaux conformément à la politique de l'Approvisionnement écologique, en promouvant les achats liés à l'amélioration de l'environnement et en préférant les produits recyclés

SANTÉ ET SÉCURITÉ

L'analyse des risques reste le fondement du processus technique. À cette fin, LANZI utilise son propre Laboratoire technologique exclusif, approuvé par l'un des plus importants Organismes Certificateurs Européens (CTC de Lyon), qui permet de vérifier les performances et de simuler les conditions d'application des gants et vêtements qu'elle produit afin de développer de nouvelles solutions et de garantir leur conformité aux spécifications.

Le bien-être de l'utilisateur final, pour lequel les facteurs ergonomiques, le confort et surtout la garantie de l'innocuité des matériaux utilisés jouent un rôle de plus en plus déterminant, constitue toujours davantage l'objectif final du processus de production.

SÉCURITÉ DES PROCESSUS INTERNES ET DES PERSONNES TRAVAILLANT CHEZ LANZI (OHS)

LANZI place la Sécurité de ses processus et de ses employés comme objectif fondamental de sa Politique et comme partie intégrante de son organisation de travail.

La direction de l'entreprise LANZI propose, en mettant à disposition des ressources organisationnelles, instrumentales et économiques, de poursuivre ses objectifs en matière d'amélioration de la santé et de la sécurité des travailleurs sur le lieu de travail.

La direction s'engage à traiter les aspects de sécurité de toutes les activités existantes de l'entreprise et de la planification future, en tant qu'aspects pertinents de son activité. Elle s'engage également à organiser l'ensemble de la structure de l'entreprise - l'employeur, le RSPPT, les agents de maîtrise, les agents de sécurité, les employés, les travailleurs occasionnels - de manière à ce que chacun soit impliqué, selon ses responsabilités et ses compétences, pour atteindre les objectifs de sécurité assignés.

La présente Politique vise à prévenir les accidents et les maladies au travail. Elle se veut un guide pour l'amélioration continue des performances de sécurité et du Système de gestion correspondant, ainsi qu'un cadre de référence pour la définition et la révision des objectifs en matière de sécurité.

La Direction de l'entreprise s'engage à ce que :

- le respect de la **LÉGISLATION EN VIGUEUR** en matière de sécurité et de santé au travail soit considéré comme une priorité ;
- **LES INFORMATIONS SUR LES RISQUES AU TRAVAIL** soient transmises de manière constante à tous les collaborateurs ;
- la **FORMATION** du personnel soit dispensée et actualisée en fonction de chacune des tâches à accomplir ;
- la consultation des employés soit garantie, également par l'intermédiaire du représentant des travailleurs pour la sécurité et des agents de maîtrise, en ce qui concerne les aspects de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail ;
- tous les employés soient formés, informés et sensibilisés en matière de sécurité, afin de mener à bien les **TÂCHES** qui leur sont confiées et d'être pleinement conscients des risques liés à leurs activités ;
- les employés soient directement impliqués dans les questions liées à la sécurité ;
- la structure de l'entreprise participe, selon ses propres attributions et compétences, à la **RÉALISATION DES OBJECTIFS** de sécurité poursuivis ;
- les machines, les installations et les équipements, les lieux de travail, les modes opérationnels et les aspects organisationnels soient conçus de manière à protéger la **SANTÉ** des travailleurs, des tiers et de la collectivité dans laquelle l'entreprise opère ;
- tout soit mis en œuvre afin de répondre rapidement et efficacement aux **BESOINS** apparaissant au cours des activités de travail ;
- la **COLLABORATION** entre les différentes ressources de l'entreprise et avec les organisations professionnelles et les organismes externes concernés soit encouragée ;
- les actions préventives et les enquêtes internes (y compris les signalements de quasi-accidents) soient privilégiées pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs, afin de **RÉDUIRE** considérablement les risques d'**INCIDENTS**, d'**ACCIDENTS** ou d'autres non-conformités ;
- la Politique, les Objectifs et la mise en œuvre du SGS soient réexaminés périodiquement, afin d'améliorer en continu les standards de sécurité et de santé au travail dans l'entreprise.

Le Document d'évaluation des risques est constamment mis à jour et est structuré de manière à assurer une cohérence maximale entre les tâches et les risques associés.

Les objectifs en matière de sécurité, partagés par toutes les fonctions impliquées dans l'organigramme correspondant, font partie du Plan de développement et de continuité des activités (*PSCB - Piano per lo Sviluppo e la Continuità del Business*).

La Sécurité est gérée dans l'optique PDCA et, de même que tous les processus de l'entreprise, se base sur l'approche fondée sur les risques.

Lanzi a adopté un plan d'urgence en matière de sécurité, ainsi qu'un plan de prévention et de gestion des situations d'urgence environnementale et de rationalisation des bâtiments dans lesquels elle exerce ses activités.

RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE DES PERSONNES MORALES

Les procédures opérationnelles de LANZI tiennent compte du contexte de référence, en accordant une attention particulière aux risques qui y sont associés. Elles sont donc intégrées aux exigences du D.Lgs. n° 231 du 8 juin 2001, « Règles relatives à la responsabilité administrative des personnes morales, sociétés et associations, même sans personnalité juridique ».

Un Code d'éthique a été élaboré afin de définir avec clarté et transparence l'ensemble des principes et valeurs dont LANZI s'inspire pour atteindre ses objectifs. Par ailleurs, un Modèle d'Organisation et Gestion (MOG) a été établi, à travers lequel :

- sont fixées les règles d'organisation et de gestion de la Société qui doivent être respectées en vue de la prévention des infractions ;
- sont définies des règles afin d'assurer la surveillance du respect effectif du Modèle ;
- sont fixées les sanctions en cas de non-respect du Modèle.

Les relations avec les Clients sont caractérisées par la pleine satisfaction de leurs exigences, dans le but de créer un rapport inspiré uniquement par des valeurs générales d'honnêteté et de professionnalisme.

La transparence en matière de comptabilité et de contrôle, ainsi que le strict respect des lois et réglementations en vigueur visent à prévenir et à gérer les risques financiers et opérationnels, y compris en ce qui concerne l'utilisation de fonds publics.

Les employés sont formés et encouragés à signaler (WHISTLE-BLOWING) tout traitement non éthique et incorrect en dénonçant d'éventuels abus à l'Organisme de surveillance.

PROTECTION DES PERSONNES PHYSIQUES EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En vertu des dispositions de l'Art. 6 du Règlement européen 2016/679, les données à caractère personnel sont :

- traitées de manière licite, loyale et transparente à l'égard de la personne concernée (« licéité, loyauté et transparence ») ;
- collectées à des fins déterminées, explicites et légitimes, pour être ensuite traitées [...] ;
- appropriées, pertinentes et limitées au strict nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (« minimisation des données ») ;
- exactes et, si nécessaire, actualisées.

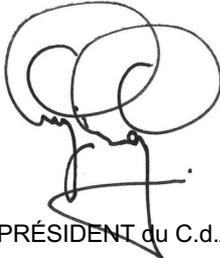
LANZI s'est dotée d'un registre volontaire des traitements, en vertu duquel chaque employé est formé et informé à propos des données qu'il est autorisé à traiter dans le cadre de sa mission.

CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

La Direction de LANZI considère l'adoption d'un Système de gouvernance de la continuité des activités (BCMS) comme un élément fondamental de sa stratégie. Par conséquent :

- elle identifie les principaux rôles de Continuité des activités en son sein, c'est-à-dire qu'elle constitue une structure compétente chargée de la gestion et de la mise en œuvre de la Continuité des activités dans l'entreprise, ainsi qu'une structure organisationnelle prédéfinie pour la gestion exceptionnelle des urgences et des crises ;
- définit et diffuse la Politique de continuité des activités, dont découlent les stratégies d'action, les lignes directrices et les objectifs en la matière ;
- favorise la compréhension de l'entreprise par l'identification de ses services clés et de ses activités critiques, ainsi que des ressources nécessaires à leur maintien ;
- présente chaque année à son Conseil d'administration le Plan pour le développement et la continuité des activités

Turin, décembre 2024



LE PRÉSIDENT du C.d.A.
Luigi LANZI